

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 20 FEVRIER 2018

ARRONDISSEMENT
DE NIMES
Secrétariat des Assemblées

Date d'affichage :

PROCES VERBAL DES DEBATS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 20 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit, et le vingt du mois de février à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans la salle ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville.

Présents : Monsieur le Maire Eddy VALADIER, Madame Dominique NOVELLI, 1^{er} Adjointe au Maire, Madame Berta PEREZ, Monsieur Xavier PERRET, Madame Catherine HARTMANN, Monsieur Alex DUMAGEL, Monsieur Christophe SEVILLA, Madame Alice MATTERA, Monsieur Joël PASSEMARD, Madame Nadia ARCHIMBAUD, Monsieur Bruno VIGUÉ, Madame Sylvie AJMO-BOOT, Monsieur Alain VULTAGGIO, Madame Danielle DECIS, Madame Lauris PAUL, Monsieur Cédric SANTUCCI, Madame Julie FERNANDEZ, Monsieur Benjamin GUIDI, Monsieur Christophe CONTASTIN, Madame Patricia BONARDI, Madame Dominique MARTIN, Monsieur Christophe LEFEVRE, Conseillers Municipaux.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code général des collectivités territoriales :

Monsieur Jean-Pierre GARCIA, qui a donné procuration à Monsieur Eddy VALADIER
Madame Géraldine BREUIL, qui a donné procuration à Madame Dominique NOVELLI
Monsieur Serge GILLI, qui a donné procuration à Monsieur Christophe SEVILLA
Monsieur Frédéric BRUNEL, qui a donné procuration à Monsieur Xavier PERRET
Madame Vanessa BERJON, qui a donné procuration à Madame Julie FERNANDEZ
Madame Christine BORRY, qui a donné procuration à Madame Berta PEREZ
Monsieur Gilbert COLLARD, qui a donné procuration à Christophe LEFEVRE

Absents (excusés) : Monsieur Alfred MAURO, Madame Frédérique CORDESSE, Monsieur Christian BALLOUARD, Madame Catherine POUJOL.

L'assemblée étant en nombre pour délibérer, le Maire déclare la séance ouverte et invite le Conseil à nommer celui de ses membres qui doit remplir les fonctions de Secrétaire pendant la session.

Mme Danielle DECIS désignée, prend place au Bureau.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

1. Information du Conseil Municipal relative aux décisions prises par Monsieur le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL EN PREND ACTE

2. Signature d'une convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Saint-Gilles et l'Office de Tourisme Communautaire

(Hors micro...)

Eddy VALADIER : De photocopie à l'Agglomération.

Christophe LEFEVRE : Espérons.

Eddy VALADIER : Espérons, comme vous le dites.

Pas d'autres questions ?

Christophe LEFEVRE : Non, pas d'autre question.

Eddy VALADIER : Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

3. Approbation du règlement de la Commission d'indemnisation amiable

Eddy VALADIER : Délibération suivante : Approbation du règlement de la Commission d'indemnisation amiable et c'est Monsieur PERRET qui nous la présentera.

Xavier PERRET : Au dernier Conseil municipal le 12 décembre, on avait décidé de créer une Commission d'indemnisation. Depuis, cette Commission s'est réunie et on a créé le règlement de la commission. Il est en annexe de cette délibération et il vous est proposé de le voter ce soir.

Eddy VALADIER : Merci, Monsieur PERRET. Y a-t-il des questions ?

Christophe LEFEVRE : Oui, bien sûr.

Eddy VALADIER : Allez-y, Monsieur LEFEVRE.

Christophe LEFEVRE : Bien. C'est à Monsieur PERRET que je m'adresse en fait.

Eddy VALADIER : Attendez, vous vous adressez au Maire et puis on verra qui répond.

Christophe LEFEVRE : Si vous voulez.

Eddy VALADIER : Ce n'est pas vous qui allez choisir qui répond dans cet enceinte.

Christophe LEFEVRE : Mais si c'est Monsieur PERRET qui est l'interlocuteur.

Eddy VALADIER : Celui qui est maître de l'ordre du jour au Conseil municipal, c'est le Maire. Allez-y, Monsieur LEFEVRE.

Christophe LEFEVRE : Ecoutez, vous êtes un interlocuteur de choix et c'est avec plaisir que je m'adresse à vous.

Eddy VALADIER : C'est gentil.

Christophe LEFEVRE : Ne vous inquiétez pas. Très bien.

J'avais une question effectivement sur cette délibération, notamment l'article 3 alinéa 2, à savoir : « Le dommage ne doit concerner qu'un nombre limité de personnes placées dans une situation particulière ». Je voulais savoir combien de personnes maxi pour que cette délibération soit valable ?

Eddy VALADIER : Vous êtes dans la délibération ou dans le règlement là ?

Christophe LEFEVRE : Dans le règlement, mais cela revient au même. Excusez-moi, je n'ai pas précisé. Donc dans le règlement de la délibération, je précise, article 3 alinéa 2 avant-dernier point, donc situation spéciale, il est marqué que le dommage ne doit concerner qu'un nombre limité de personnes placées dans une situation particulière. Cela veut dire que vous proposez d'indemniser des commerçants qui vont subir un préjudice à condition qu'ils soient en nombre limité. Cela est particulier quand même.

Eddy VALADIER : Non. Il faut que vous repreniez et que vous compreniez le titre qui s'appelle, principe d'indemnisation et jurisprudence, cela veut dire quoi ? Cela veut dire que la jurisprudence n'autorise pas une commune d'indemniser quelques commerçants sans qu'ils soient dans une situation particulière. En clair, on ne peut pas indemniser qui l'on veut, on doit indemniser un commerçant qui est dans une situation spéciale et où le dommage est exceptionnel. En clair, on ne peut pas délibérer d'une façon générale en disant : quelque commerçant qui nous ferait valoir une baisse de chiffre d'affaires, pourra bénéficier d'une subvention de la Ville, cela me paraît plutôt sain.

Christophe LEFEVRE : Ecoutez, je ne le dis pas comme cela mais bon...

Eddy VALADIER : Mais, c'est la jurisprudence.

Christophe LEFEVRE : D'accord mais la jurisprudence...

Eddy VALADIER : Consultez votre avocat.

Christophe LEFEVRE : Cela ne doit concerner qu'un nombre limité.

Eddy VALADIER : On ne le voit pas souvent mais consultez-le.

Christophe LEFEVRE : Pardon ?

Eddy VALADIER : Consultez votre avocat. On ne le voit pas souvent mais consultez-le.

Christophe LEFEVRE : Je ne vois pas le rapport.

Eddy VALADIER : La jurisprudence.

Christophe LEFEVRE : Oui, mais je ne suis personnellement pas avocat, je lis ce qui est écrit et je vous interroge sur ce qui est écrit. Donc après, vous pouvez parler de qui vous voulez, je parle de ce que je...

Eddy VALADIER : Lisez la première phrase : « Au sens de la jurisprudence administrative » Donc c'est bien issu de la jurisprudence et des tribunaux administratifs.

Christophe LEFEVRE : D'accord. Mais je vois : le dommage ne doit concerner qu'un nombre limité de personnes placées dans une situation particulière.

Eddy VALADIER : Bien sûr. Pour indemniser quelqu'un, il faut qu'il y ait des travaux et c'est forcément limité, cela ne peut pas couvrir les 15 000 ha de la ville.

Christophe LEFEVRE : J'entends bien.

Eddy VALADIER : Cela ne doit se situer qu'à l'endroit des travaux. Cela ne me paraît pas difficile.

Christophe LEFEVRE : D'accord.

Ensuite à l'article 5 – puisque je n'ai pas fini mes questions – vous y spécifiez que la marge brute du demandeur doit être marquée d'une baisse d'au moins 15 % par rapport à la moyenne établie sur les trois dernières années. Cela veut dire que la personne qui a une baisse de 14 % de sa marge brute ne sera pas éligible au dispositif d'indemnisation.

Eddy VALADIER : Oui le 14,8 aussi, vous savez bien compter. Parce qu'effectivement, la jurisprudence veut aussi qu'il faut qu'il y ait une variation significative et il ne faut pas que ce soit une variation qui tienne lieu de situation économique annuelle ou autres.

Christophe LEFEVRE : D'accord. Ce 14 % par rapport à trois ans, ce n'est pas significatif.

Eddy VALADIER : S'il avait mis 14, vous m'auriez dit, et alors, à 13,5 cela n'aurait pas marché.

Christophe LEFEVRE : Oui, absolument.

Eddy VALADIER : Monsieur LEFEVRE, allons.

Christophe LEFEVRE : Oui, Monsieur le Maire, je vois que vous n'êtes pas commerçant.

Eddy VALADIER : Puis, si vous lisez bien, Monsieur LEFEVRE.

Christophe LEFEVRE : Oui, allez-y.

Eddy VALADIER : C'est quoi le 3-20, de l'ordre d'au moins 15 %, cela veut dire que la Commission a latitude si elle le juge opportun de passer à 14,5, de l'ordre d'au moins 15 %.

Christophe LEFEVRE : Oui si vous voulez, je vous accorde les 0,3. Néanmoins...

Xavier PERRET : Non mais ce n'est pas cela, c'est que quand on a fait cette réunion, on a pensé justement à ces questions-là et c'est pour cela qu'on a mis de l'ordre de. Bien entendu, si on a un petit commerçant qui a une perte de 13,8 % etc. il pourra être pris en compte, voilà.

Christophe LEFEVRE : Alors cela est sensé, mais pourquoi vous ne l'écrivez pas ?

Eddy VALADIER : Mais parce que si je mets 13,8, vous allez me dire et pourquoi vous n'avez pas mis 13,6.

Christophe LEFEVRE : Non, mais d'accord.

Eddy VALADIER : Mais enfin Monsieur LEFEVRE.

Christophe LEFEVRE : On sait très bien qu'après ce qui fait foi, c'est ce qui est écrit là.

Eddy VALADIER : Mais on sait quoi Monsieur LEFEVRE ?

Christophe LEFEVRE : Justement.

Eddy VALADIER : On sait quoi Monsieur LEFEVRE ? C'est que cette Commission d'indemnisation, elle est présidée par qui ?

Christophe LEFEVRE : Oui, vous avez refusé qu'un membre de notre équipe en fasse partie.

Eddy VALADIER : Non. Elle est présidée par qui ? Par un magistrat. Qui y figurent ? Un représentant de la CCI, un représentant de la Chambre des métiers, un expert-comptable. Et vous voulez nous faire un procès d'intention, c'est un magistrat du Tribunal qui va gérer ce dossier.

Christophe LEFEVRE : Oui mais qui va s'appuyer sur les chiffres que vous avez dictés dans le règlement. Alors écoutez, le magistrat ne fait pas non plus ce qu'il veut. Il y a un règlement qui est défini, il va s'appuyer dessus.

Eddy VALADIER : Allez-y, continuez vos chicayas.

Christophe LEFEVRE : Si vous voulez. Vous avez tort de le prendre comme cela parce qu'il s'agit du chiffre d'affaires des commerçants, de leur marge ; vous avez tort de le prendre avec légèreté. Les commerçants ne sont pas des salariés mais enfin bon. Si c'est comme cela que vous voulez...

Eddy VALADIER : Pourquoi, vous avez quelque chose contre les salariés ?

Christophe LEFEVRE : Pas du tout.

Eddy VALADIER : Alors n'opposez pas les commerçants aux salariés.

Christophe LEFEVRE : Mais les garanties ne sont pas les mêmes. Vous avez très bien compris ce que je veux vous faire dire.

Donc, ce que nous proposons c'est non pas un plafond à 5 000 € comme vous l'avez dicté mais c'est un plafond à 10 000 et une baisse seulement de 10 % de marge brute, cela me semble largement plus raisonnable.

Eddy VALADIER : Très bien. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Christophe LEFEVRE : On est contre évidemment.

Eddy VALADIER : C'est de la démagogie pure.

Christophe LEFEVRE : Oui, c'est cela.

Eddy VALADIER : C'est de la démagogie pure puisque vous avez voté le budget il y a un mois et que là vous proposez une augmentation du budget de 5 000 €. Vous savez combien c'est, 3 % d'augmentation des impôts saint-gillois. Vous voulez qu'on le fasse ?

Christophe LEFEVRE : Alors cela, on en parlera bientôt, ne vous inquiétez pas.

Mais puisque vous en parlez du budget, combien vous avez provisionné comme enveloppe pour les commerçants.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ (POUR : 23, CONTRE : 4)

4. Réforme de matériels et mise à jour du Patrimoine Communal

Eddy VALADIER : Délibération 4 : Réforme du matériel et mise à jour du patrimoine communal.

Effectivement, le parc communal dispose d'équipements hors d'usage ou obsolètes qui nécessitent d'être réformés et sortis de son patrimoine. Donc vous en avez la liste, c'est essentiellement des véhicules, je crois pour le plus ancien qui date de 1983, c'est un tracteur Massey Ferguson, ou pour ceux qui ont effectué le plus de kilomètres, je crois que c'est un Partner qui a effectué 215 000 km. Donc, nous sortons du patrimoine communal ces véhicules.

Y a-t-il des questions ?

Christophe LEFEVRE : Oui, question.

Eddy VALADIER : Allez-y.

Christophe LEFEVRE : Vous n'avez pas précisé dans cette délibération la destination de ces biens qui vont aller au rebut, sont-ils vendus ou détruits ?

Eddy VALADIER : Ceux qui peuvent être vendus seront vendus mais la plupart iront à destruction, c'est-à-dire à la ferraille.

Christophe LEFEVRE : D'accord. C'est que cela doit être précisé normalement.

Eddy VALADIER : Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

5. Responsabilité civile de la Commune de Saint-Gilles

Eddy VALADIER : Délibération 5 : Responsabilité civile de la Commune de Saint-Gilles.

Considérant qu'il convient d'indemniser un assureur en raison d'un dommage causé par la chute de mobiliers urbains sur le véhicule d'un particulier par un agent communal dans l'exercice de ses missions ;

Considérant que l'instruction approfondie du dossier de sinistre pour l'affaire ci-après conduit à engager une responsabilité de la commune pour un dommage causé le 11 mai 2017 ;

Il appartient de régler pour les dégâts occasionnés à Monsieur KACI François la somme de 339,57 €.

Y a-t-il des questions ?

Christophe LEFEVRE : Oui.

Eddy VALADIER : Allez-y.

Christophe LEFEVRE : Evidemment, nous ne sommes pas contre cette indemnisation, en revanche on aimerait bien avoir plus de détail sur ce qui est tombé ou sur ce qui a généré ce problème.

Eddy VALADIER : C'est un ballast d'un éclairage public.

Christophe LEFEVRE : D'accord, merci.

Eddy VALADIER : Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

6. Tarifs de billetterie du Pavillon de la Culture et du Patrimoine

Eddy VALADIER : Donc nous passons à la 6 et je recède la parole à Madame PEREZ.

Berta PEREZ : Il convient de fixer les tarifs des billets pour les spectacles et les représentations théâtrales, musicales humoristiques ou projection cinématographique.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les tarifs des billets comme suit : 5 €, 10 € ou 15 €.

Eddy VALADIER : Y a-t-il des questions ?

Christophe LEFEVRE : Oui.

Eddy VALADIER : Allez-y.

Christophe LEFEVRE : Bien. Il y a quelques conseils municipaux de cela, on avait évoqué la tarification de ces places et vous aviez évoqué qu'il n'y aurait que deux tarifs, à savoir 5 € et 10 €. Donc il apparaît qu'en l'occurrence la tranche C est un nouveau tarif, il n'existait pas avant.

Eddy VALADIER : Oui.

Christophe LEFEVRE : D'accord. Donc qui est en contradiction avec les engagements que vous aviez pris, à savoir que lorsque je vous avais demandé quelle était l'incidence, les perspectives de retombées financières, vous m'aviez dit que les tarifs n'étaient pas faits pour générer du profit et que donc il n'y aurait pas de tarif au-delà de 10 €. Or là du coup, vous générez une augmentation de 50 %.

Donc je voulais savoir comment vous allez attribuer ces tarifs ? Comment ? Sur quelle base ? Est-ce sur le critère de la prestation ou sur le critère du public et auquel cas je voulais que vous nous communiquiez l'analyse projectionnelle de l'exploitation de cette salle, puisqu'il apparaît qu'il y a un différentiel important entre les recettes générées même à 15 € et le coût de certaines représentations.

Eddy VALADIER : Il apparaît, il faudra que vous nous donniez l'origine de vos apparitions, je ne vois pas comment... Effectivement vous l'avez compris, les tarifs les plus élevés sont pour les spectacles les plus coûteux et pas l'inverse, on essaie d'être logique.

Christophe LEFEVRE : Je vois que vous prenez tout cela avec humour, c'est bien. Néanmoins, il apparaît que le coût d'exploitation entre les représentations, le gardiennage et l'entretien, s'avère être assez important pour la Ville et je vous demande de me fournir l'analyse projectionnelle que vous avez dû forcément faire.

Eddy VALADIER : Projectionnelle ?

Christophe LEFEVRE : Oui projection, est-ce que c'est...

Eddy VALADIER : Ecoutez, mais vous avez voté le budget.

Christophe LEFEVRE : Non, mais justement.

Eddy VALADIER : Mais le budget vous l'avez voté, il faudrait le lire avant de le voter. Quand on vote, il faudrait lire.

Christophe LEFEVRE : Très bien. Néanmoins, vous avez modifié la tranche donc il faut refaire l'analyse projectionnelle, vous avez rajouté une tranche. Donc je vous demande de nous fournir cette analyse projectionnelle.

Eddy VALADIER : Très bien, vous pouvez demander.

Christophe LEFEVRE : Je vous remercie.

Eddy VALADIER : Qui est contre ? Contre. Qui s'abstient ? A la majorité. Je vous remercie.

De toute façon, vous êtes contre la culture et contre cette salle depuis le début. Malheureusement pour vous, les Saint-Gillois sont ravis, mais bon.

Hors micro

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ (POUR : 25, CONTRE : 4)

7. Signature de la convention de partenariat pour l'organisation, la programmation et la mise en œuvre des traditions régionales 2018 entre Nîmes Métropole et la Commune de Saint-Gilles

Eddy VALADIER : Délibération suivante : Signature d'une convention de partenariat pour l'organisation, la programmation et la mise en œuvre des traditions régionales 2018 entre Nîmes Métropole et la Commune de Saint-Gilles. Je cède la parole à Monsieur GUIDI

Benjamin GUIDI : Merci.

La Communauté d'agglomération de Nîmes Métropole souhaite participer à la programmation sur son territoire de manifestations communautaires qui favorisent la campagne et le maintien des traditions régionales.

En 2018, Nîmes Métropole propose de mettre en œuvre des opérations valorisant les divers aspects des traditions régionales dans le domaine taurin, équin et camarguais.

A ce titre, la programmation en tradition pour l'année 2018 se décline de la manière suivante :

- concours d'Abrivado ;
- Graines de raseteurs ;
- Spectacle équestre ;
- Défilé de juments ;
- Soutien des musiques et des danses traditionnelles.

Dans le cadre de cette programmation, Nîmes Métropole propose un partenariat avec la Commune de Saint-Gilles afin de soutenir le projet communautaire en matière de tradition.

Le Conseil municipal est saisi afin d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Eddy VALADIER : Merci, Monsieur GUIDI. Y a-t-il des questions ?

Christophe LEFEVRE : Oui.

Eddy VALADIER : Allez-y.

Christophe LEFEVRE : J'avais une question par rapport au règlement, notamment la fin de l'article 3, engagement de la commune. Il est spécifié, je lis : « Les communes souhaitant programmer leur propre manifestation devront en faire la demande par écrit à la Direction des affaires culturelles ».

Alors ma question est simple, est-ce que cela signifie que nous ne serions plus libres à Saint-Gilles d'organiser des fêtes seuls ?

Eddy VALADIER : Cela signifie surtout Monsieur LEFEVRE que si vous veniez aux commissions municipales au lieu de poser toutes ces questions en Conseil municipal. Je vous signale que les commissions municipales qui se réunissent quinze jours avant le Conseil municipal sont là justement pour que les élus travaillent sur les projets de délibération.

Si vous veniez, vous ne seriez pas à vous poser ce qui est écrit dans l'avant-dernier mot de l'article 12 du quatrième alinéa.

Christophe LEFEVRE : Monsieur le Maire, je ne suis pas venu parce que j'étais malade. Il vous faut un certificat médical ?

Eddy VALADIER : Je vous parle à vous mais il n'y avait pas un seul de vos collègues non plus.

Christophe LEFEVRE : Vous me parlez de moi, je vous réponds. J'étais malade donc je peux vous fournir un certificat médical si cela vous pose un souci. Néanmoins au-delà d'évoquer ma vie privée, je vous parle donc de cette disposition, est-ce que cela veut dire qu'on n'est plus libre à Saint-Gilles d'organiser...

Eddy VALADIER : Je vous y réponds.

Christophe LEFEVRE : Voilà, merci.

Eddy VALADIER : C'est bien la Ville qui détermine son programme d'animation et de festivité et ce n'est pas le Président de l'agglomération, ne vous inquiétez pas. Par contre, ce que vous pouvez faire remarquer c'est que ce sont des manifestations qui sont payées à 100 % par l'Agglomération. Mais cela ne vous intéresse pas.

Christophe LEFEVRE : Mais bien sûr que si cela m'intéresse.

Eddy VALADIER : De faire en sorte que Monsieur GUIDI arrive à se faire payer des animations par l'Agglomération, cela ne vous intéresse pas.

Christophe LEFEVRE : Mais je vous pose une question sans jugement de valeur, mon cher Monsieur. Je vous demande si la Mairie doit poser la question de lever le doigt pour organiser une manifestation. Je n'ai pas posé de jugement de valeur à l'endroit de Monsieur GUIDI, il fait un très bon travail.

Eddy VALADIER : Mais ne soyez pas ridicule Monsieur LEFEVRE. Cela fait quatre ans que nous sommes aux affaires, est-ce que je lève le doigt pour organiser quoi que ce soit à Saint-Gilles, c'est bien le contraire puisque vous le voyez, non seulement on ne lève pas le doigt pour organiser, on fait en sorte que ce soit l'Agglomération qui vient payer des animations à Saint-Gilles.

Christophe LEFEVRE : Je lis ce qui est écrit.

Eddy VALADIER : Mais écoutez, vous lisez mal, qu'est-ce que vous voulez que je vous dise.

Christophe LEFEVRE : Ecoutez, je peux relire, on peut lire ensemble si vous voulez.

Eddy VALADIER : Cela fait quatre ans qu'on passe cette même délib, au bout de quatre ans, vous êtes réveillé, cela fait quatre ans que c'est la même.

Christophe LEFEVRE : Mais pourquoi vous la présentez si c'est la même ?

Eddy VALADIER : Parce qu'on doit la présenter chaque année, mais enfin. Monsieur LEFEVRE enfin, chaque année on présente un budget.

Christophe LEFEVRE : Si vous la présentez, je peux poser une question.

Eddy VALADIER : Mais bien évidemment. Cela fait quatre ans que c'est la même.

Christophe LEFEVRE : Ecoutez, vous le prenez comme vous voulez, je pose la question que je veux.

Eddy VALADIER : Allez-y, mais moi aussi je réponds ce que je veux.

Christophe LEFEVRE : J'ai une autre question.

Eddy VALADIER : Allez-y. C'est 2020 qui vous réveille.

Christophe LEFEVRE : Cela exclut donc d'autorité ce qui est Corrida.

Eddy VALADIER : Pardon ?

Christophe LEFEVRE : Là dans ce programme, cela exclut ce qui est Corrida, on est d'accord ?

Eddy VALADIER : Non, cela n'exclut pas.

Christophe LEFEVRE : Cela n'exclut pas ce qui est Corrida.

Eddy VALADIER : Cela exclut ce qui est à part Corrida mais cela n'exclut pas participation à la Feria de la Pêche et de l'Abricot.

Christophe LEFEVRE : D'accord. Alors à propos de Corrida, vous-même ou peut-être Monsieur SEVILLA pourra me répondre, puisqu'il est évoqué la dureté par rapport aux échéances futures.

A propos de Corrida, avez-vous remédié aux problèmes sanitaires graves de rejet dans le canal du sang et d'un peu de tripailles des animaux dépecés aux sorties des arènes.

Eddy VALADIER : Il n'y a pas de délibération là-dessus.

Christophe LEFEVRE : Je vous pose une question.

Eddy VALADIER : Non mais Monsieur LEFEVRE.

Christophe LEFEVRE : Vous répondez ou vous ne répondez pas ?

Eddy VALADIER : La dernière Corrida c'était il y a huit mois mais vous réalisez ?

Christophe LEFEVRE : Je vous ai posé une question, je vous ai dit à propos de Corrida, vous me dites allez-y, et je vous pose la question.

Eddy VALADIER : Bon. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Eddy VALADIER : Ecoutez, je ne vais pas perdre mon temps en tripaille et compagnie.

Christophe LEFEVRE : Je sens que vous êtes un peu embêté sur le sujet là.

Hors micro : Le problème c'est que ce n'est pas à l'ordre du jour du Conseil.

Christophe LEFEVRE : Alors ne me laissez pas répondre. Je vous ai demandé si je peux vous poser une question sur la Corrida, vous me dites oui.

8. Signature de la convention relative à la mise en dépôt d'une station fixe d'enregistrement des « titres électroniques sécurisés » (TES)

Eddy VALADIER : Délibération numéro 8 : Signature de la convention relative à la mise en dépôt d'une station fixe d'enregistrement des « titres électroniques sécurisés ».

Y a-t-il des questions ?

Christophe LEFEVRE : Non.

Eddy VALADIER : Alors voilà, j'en étais sûr, toutes les délibérations qu'on passe depuis quatre ans, qui sont insignifiantes quasiment ou qui sont disons de la routine pour les Saint-Gillois, alors là vous pinaillez.

Christophe LEFEVRE : Oui, l'indemnisation des commerçants, c'est du pinailleur.

Eddy VALADIER : Non mais là on a passé la délibération au mois de décembre Monsieur.

Christophe LEFEVRE : C'est du pinailleur l'indemnisation des commerçants avec les travaux, c'est du pinailleur.

Eddy VALADIER : Par contre, cette délibération qui fait suite à l'engagement que nous avons pris il y a dix mois d'agir auprès de Monsieur le Préfet, pour que les Saint-Gillois n'aillent plus à Vauvert, à Bellegarde, ou à Nîmes pour faire leur carte d'identité et leur passeport, cela par contre vous ne le signalez pas.

Christophe LEFEVRE : Mais cela est dans l'ordre des choses, vous le savez bien.

Eddy VALADIER : C'est probablement une délibération des plus importantes de ce Conseil municipal. C'est parce qu'on développe un nouveau service public qui évitera à nos concitoyens de faire 20 ou 30 kilomètres.

Christophe LEFEVRE : Mais cela est l'évolution, vous voulez des médailles à pas cher, c'est l'évolution.

Eddy VALADIER : Mais cela ne vous intéresse pas. Bien évidemment, vous préférez parler de tripailles et autre chose et de photocopie.

Christophe LEFEVRE : Oui mais en attendant vous n'avez pas répondu.

Eddy VALADIER : Bien. S'il n'y a pas de question, qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

9. Règlement intérieur des marchés publics – Modification

Eddy VALADIER : Règlement intérieur des marchés publics, modification. Je cède la parole à Monsieur PERRET.

Xavier PERRET : Le règlement intérieur de la commande publique qui a été adopté par délibération le 5 juillet 2016 est transmis en préfecture le 6 juillet 2016.

Des formations ont été réalisées pour informer les agents communaux des exigences réglementaires auxquelles est soumise la Collectivité et mettre à disposition des outils afin de faciliter la compréhension et la pratique de l'achat public.

Depuis la mise en place de ce guide il y a maintenant 18 mois, il est nécessaire de procéder à quelques ajustements afin d'améliorer l'efficacité de l'action publique ou communale et de mettre à jour le guide face aux nouvelles exigences réglementaires européennes.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les seuils de procédure formalisée sont les suivants :

- fournitures et services : 221 000 € ;
- travaux : 5 548 000 € ;
- Ainsi que des modifications apportées qui sont les suivantes, je vais vous faire grâce, vous avez dû les lire, on passe à 4 999 € pour un achat raisonné, marché simplifié à partir de 5 000 €, la plateforme de dématérialisation, c'est marché public point com maintenant.

Les seuils de procédure formalisée passent à 221 000 € et pour les travaux cela passe à 5 548 000 €.

Il est précisé que pour toutes ces modifications de seuil par les instances européennes ou françaises, un passage en Conseil municipal ne sera plus nécessaire à l'avenir pour modifier le règlement intérieur de la commune dans la mesure où ces règles s'imposent de fait à la Collectivité.

Eddy VALADIER : Merci Monsieur PERRET. Y a-t-il des questions ?

Christophe LEFEVRE : Non.

Eddy VALADIER : Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

10. Marché de fournitures et livraison de repas en liaison froide pour les restaurants scolaires de la Ville – Avenant n° 1

Eddy VALADIER : Délibération numéro 10 : Marché de fournitures et livraison de repas en liaison froide. Je cède la parole à Madame NOVELLI.

Dominique NOVELLI : Merci.

Vous vous souvenez qu'on a passé un marché le 23 mai 2017 pour la fourniture de livraison et de repas en liaison froide pour la restauration scolaire, avec la société Elios. A ce titre, nous avons comme cuisine centrale la cuisine de Lunel en production. Sauf que cette cuisine centrale arrive à saturation des repas et donc nous sommes obligés aujourd'hui de passer un nouvel avenant avec une cuisine qui est nouvelle d'ailleurs, qui vient d'être élaborée, au Grau-du-Roi.

Donc la cuisine au Grau-du-Roi deviendra le prestataire principal et la cuisine de Lunel deviendra le prestataire occasionnel.

Voilà, c'est juste le changement par avenant qu'il faut approuver ce soir.

Eddy VALADIER : Des questions ?

Christophe LEFEVRE : Oui. Juste deux questions. J'avais une question au bas de la page de l'avenant 1, on a le montant initial de l'accord-cadre qui est de 920 000 € HT et 920 000 € TTC. Je voulais savoir, pourquoi on avait le même montant HT et en TTC, était-ce une erreur puisqu'il y a en principe 180 000 € de TVA.

Dominique NOVELLI : C'est une erreur, oui.

Christophe LEFEVRE : D'accord.

Dominique NOVELLI : Parce que vous le montant de la TVA qui est précisé au-dessus donc forcément c'est une erreur.

Christophe LEFEVRE : Mais c'est pour cela que je me posais la question.

Dominique NOVELLI : Oui, je ne m'en suis pas aperçue non plus.

Christophe LEFEVRE : Cela n'est pas bien grave.

Ce que je voulais savoir également, c'est si vous aviez chiffré le coût d'une cuisine en filière courte avec des producteurs locaux, à savoir que de mémoire, il y avait une cuisine qui avait été aménagée récemment pour je crois 184 000 € dans une école et qui servait à alimenter le repas des anciens. Je voulais savoir pourquoi cette cuisine n'était pas utilisée au profit des écoles locales avec des produits de filière courte.

Dominique NOVELLI : Tout simplement parce qu'elle est peut-être située en effet dans l'enceinte d'une école mais elle est faite pour préparer, donc voilà comme on l'avait dit, les repas à livrer aux personnes âgées et qu'elle ne pourrait pas produire 400 repas par jour de plus pour les écoles, ce qu'on produit actuellement. Elle n'est pas faite pour cela, elle n'avait pas même été imaginée au départ pour cela.

Pour vous rassurer là-dessus, nous avons dans notre cahier des charges quand nous avons relancé le marché de la restauration scolaire, mis qu'il fallait que le prestataire utilise des produits à circuit court, notamment des produits locaux. Pour tout vous dire, la société Elios se sert notamment le riz par exemple chez un de nos producteurs saint-gillois, il prend aussi les légumes chez un de nos producteurs saint-gillois

Procès-verbal des débats du Conseil Municipal du Mardi 20 février 2018

aussi et le pain chez un de nos boulangers saint-gillois. Donc on a quand même des circuits courts dans l'approvisionnement des denrées premières de la cuisine centrale et cela nous l'avons négocié et nous l'avons mis dans les cahiers de charges du marché au départ.

Christophe LEFEVRE : D'accord, je vous remercie.

Dominique NOVELLI : Je vous en prie.

Eddy VALADIER : Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

11. Marché de travaux de réhabilitation du site Abbatial – Passation d'un avenant n° 1 – Lot 3 Restauration des sculptures – Atelier Jean-Loup Bouvier

Eddy VALADIER : Délibération suivante : Marché de travaux de réhabilitation du site Abbatial, passation d'un avenant n° 1 concernant la restauration des sculptures.

En effet, lors des travaux de nettoyage préliminaire du décor sculpté de la façade occidentale de l'Abbatial, au début du chantier actuellement en cours, des vestiges de polychromies d'une très grande richesse ont été découverts. La richesse exceptionnelle de ces vestiges tant en termes d'étendues qu'en termes de palettes de couleurs était d'autant plus inattendue que les investigations antérieures n'avaient fait état que de fragments épars.

Ces vestiges se situent pour l'essentiel sur le décor sculpté du portail nord qui était de toute évidence entièrement polychromé et dans une moindre mesure sur le portail central et sur les statues pile.

Cette présence de polychromies qui datent pour leur plupart selon toute vraisemblance de l'époque de la construction de l'Abbatial au 12^{ème} siècle constitue une découverte majeure tant du point de vue historique qu'archéologique et artistique.

L'importance de cette découverte a fait l'objet d'une visite spécifique avec le Comité scientifique qui accompagne le chantier et qui est constitué notamment de la Conservation régionale des monuments historiques et de l'Inspection générale des monuments historiques.

Il a alors été plaidé en faveur d'un dégagement total des polychromies découvertes, de leur consolidation et de leur mise en valeur. Ce qui encore occasionne un surcoût et une plus-value de 89 602,92 € TTC.

Y a-t-il des questions ?

Christophe LEFEVRE : Oui.

Eddy VALADIER : Allez-y.

Christophe LEFEVRE : Monsieur le Maire, comment est-il possible de ne pas avoir constaté au moment des devis avec le cortège d'experts, avec tous ceux qui sont venus voir les travaux qui étaient à réaliser, comment est-il possible de ne pas avoir vu qu'il y avait ce type de dépenses. Cela pose un souci parce que le devis génère une augmentation de 25 %. Il faut savoir que le DRAC qui prend en charge 50 % des travaux du montant déclaré au départ ne prendra pas 50 % de cette dépense à sa charge puisque les subventions sont figées. Donc cela me pose un souci parce que cela va être directement à la charge des Saint-Gillois.

Eddy VALADIER : Vous vous trompez, comme à l'habitude, sur plusieurs points.

Le premier point, comme il a été explicité dans cette délibération, il fallait bien dégager la première couche, la première croûte pour s'apercevoir qu'il y avait de la polychromie dessous et c'est bien en effectuant les traitements par micro-abrasion que les restaurateurs se sont aperçus qu'il y avait de la polychromie de façon plus importante que ce qui pouvait être envisagé, premier point.

Deuxième point, les travaux de l'Abbatiale ne sont pas financés à 50 % comme vous le dites mais à 80 %.

Troisième point, ne vous inquiétez pas puisque c'est la DRAC et le Comité scientifique qui ont demandé à la Ville d'aller plus loin. La DRAC et ses partenaires financiers financeront y compris ces plus-values de travaux.

Pour tout vous dire, j'ai réunion demain avec la DRAC et le ministère de la Culture qui viennent à 11h15 sur Saint-Gilles.

Y a-t-il d'autres questions ?

Christophe LEFEVRE : Dans ce cas, c'est parfait.

Eddy VALADIER : C'est parfait. Donc tout le monde est pour. Merci.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

12. Marché de travaux de réhabilitation du site Abbatial – Passation d'un avenant n° 1 – Lot 5 Serrurerie – SARL Théron et Fils

Eddy VALADIER : Délibération numéro 12 : Marché de travaux de réhabilitation du site Abbatial, passation d'un avenant lot 1, serrurerie.

Effectivement au cours de l'exécution des travaux du site Abbatial, il est apparu nécessaire pour la partie serrurerie lot 5, chargé du travail des cloches :

- de déplacer les moteurs de tintement pour permettre le passage de l'étanchéité en plomb ;
- de remplacer les paliers des cloches 1 et 4 ;
- de remplacer le battant de la cloche numéro 1 ;
- d'installer un mouton en chaîne destiné à la plus grosse cloche afin d'équilibrer et de moins solliciter l'édifice.

L'ensemble de ces travaux supplémentaires représentent la somme de 8 435 €.

Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

13. Marché de travaux – Amélioration du niveau de sécurité, mise en accessibilité et réhabilitation de l'immeuble et salle Cazelles – Lot 2 Gros-œuvre – Maçonnerie – Couverture – Passation d'un avenant n°1

Eddy VALADIER : Délibération numéro 13 : Avenant n° 1 au lot gros-œuvre, maçonnerie, couverture pour la salle Cazelles.

Effectivement suite à la dépose de l'ensemble des faux-plafonds, certaines poutres de la charpente se sont révélées de section insuffisante. Elles doivent donc être doublées de poutres métalliques.

Lors de la dépose des tuiles, une poutre présentait une déformation excessive et irréversible, elle a dû être remplacée par une poutre en lamellé collé. La dépose d'une descente d'eau pluviale amiantée incluse à l'avenant numéro 1 du lot 1 démolition/désamiantage a nécessité son remplacement.

Du coup, le coût global de ces travaux s'élève à 12 341,94 € HT.

Y a-t-il des questions ?

Christophe LEFEVRE : Non.

Eddy VALADIER : Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

14. Marché de travaux – Amélioration du niveau de sécurité, mise en accessibilité et réhabilitation de l'immeuble et salle Cazelles – lot 3 – Menuiseries extérieures en aluminium – Résiliation

Eddy VALADIER : Marché de travaux, amélioration du niveau de sécurité, mise en accessibilité et réhabilitation de l'immeuble et salle Cazelles, lot 3, menuiseries extérieures en aluminium.

Il vous est proposé de résilier le marché qui avait été accordé à la société VCS Menuiserie située à Alès et de relancer bien évidemment ce lot.

Y a-t-il des questions ?

Christophe LEFEVRE : Oui, juste une.

On comprend votre position, néanmoins je voulais juste savoir si cette entreprise avait reçu des acomptes ?

Eddy VALADIER : Non.

Christophe LEFEVRE : D'accord, merci.

Eddy VALADIER : Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

15. Marché de travaux – Amélioration du niveau de sécurité, mise en accessibilité et réhabilitation de l'immeuble et salle Cazelles – Lot 11 Electricité Courants Faibles – Passation d'un avenant n° 1

Eddy VALADIER : Délibération numéro 15, toujours concernant la salle Cazelles et le lot 11, électricité.

Une prescription des pompiers sur le permis de construire relative à l'installation de visiophone et les ajouts au déplacement des blocs d'éclairage de sécurité nécessaires suite à la création des sas n'ont pas été intégrés aux mesures de prescription technique du cahier des charges de ce lot.

Donc afin de créer une liaison permettant le fonctionnement groupé des deux systèmes de sonorisation, un câble audio entre la sono de la salle 1 et celle de la salle 2 doit être installé. Suite à la création des sas, des blocs d'éclairage de sécurité, les ajouts au déplacement des blocs d'éclairage de sécurité, au regard de la destination de cette salle, un vidéoprojecteur sur un support escamotable en plafond et un écran motorisé est nécessaire.

De même, il est nécessaire d'avoir un complément d'alarme incendie et pour avoir une couleur de lumière homogène, il est nécessaire de modifier la référence d'un des types de luminaires.

Tout cela pour un coût global de travaux s'élevant à 9 036,23 €.

Christophe LEFEVRE : Questions.

Eddy VALADIER : Allez-y.

Christophe LEFEVRE : Merci.

Oui, j'avais une question relative à tous ces avenants qui se succèdent, mais celui-ci m'interpellait parce qu'il est spécifié que ces équipements nécessaires de sécurité n'ont pas été intégrés aux mesures de prescription technique du cahier des charges de ce lot.

La question est simple, pourquoi ? Pourquoi ce n'est pas intégré pour après nécessiter des avenants ? A quel moment cela bloque ? Pourquoi cela n'a pas été intégré ?

Eddy VALADIER : Parce que le maître d'œuvre a commencé à écrire son DCE avant qu'on ait un permis de construire. C'est au moment du permis de construire que les pompiers font leurs remarques et donc c'est inclus a posteriori dans les travaux qui sont attribués à l'entreprise. Il y en a pour 9 000 € sur un projet de 1,3 million.

Christophe LEFEVRE : Non mais ce n'est pas la question.

Eddy VALADIER : Mais, je vous donne la réponse.

Christophe LEFEVRE : Oui d'accord, mais enfin je sais que ce n'est pas le montant qui fait que l'erreur est acceptable ou que l'oubli est acceptable, cela n'a rien à voir.

Eddy VALADIER : Nous sommes faillibles Monsieur LEFEVRE, nous l'avouons.

Christophe LEFEVRE : Mais souvent, on va le voir plus tard. Je vous remercie.

Eddy VALADIER : Allez-y Madame MARTIN

Dominique MARTIN : Non, c'est juste une petite remarque par rapport aux montants que vous notifiez sur le nouveau marché est TTC. Quand j'ai regardé, cela semble erroné donc c'est pour cela que je voulais faire cette petite remarque.

Eddy VALADIER : Entre le 9 036,23 et les 10 843,48 ?

Dominique MARTIN : En TTC oui. Vous notifiez 124 843 alors que cela fait plus. C'était une petite notification par rapport à cela.

Eddy VALADIER : Vous vérifieriez, Madame ATTIA, les calculs ?

Dominique MARTIN : Parce que je compte 125 443, donc c'est plus.

Eddy VALADIER : Nos services corrigeront, je vous remercie, Madame MARTIN.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

16. Marché de travaux – Amélioration du niveau de sécurité, mise en accessibilité et réhabilitation de l'immeuble et salle Cazelles – Lot 12 Plomberie Sanitaires Chauffage ventilation Climatisation – Passation d'un avenant n° 1

Eddy VALADIER : Délibération numéro 16 sur le lot plomberie. Il est apparu nécessaire de changer les climatiseurs de type muraux pour les remplacer par un climatiseur gainable. Le coût global de ces travaux s'élève à 2 336 €.

Monsieur LEFEVRE, avez-vous des questions ? Oui, pourquoi vous ne l'avez pas intégré ? Je vous le dis, en cours de chantier on a préféré avoir du gainable parce que c'est plus confortable pour les usagers et c'est plus esthétique pour cette salle.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

Christophe LEFEVRE : Mais vous êtes formidable, vous faites les questions et les réponses.
Procès-verbal des débats du Conseil Municipal du Mardi 20 février 2018

Eddy VALADIER : Oui, je vous connais trop maintenant.

Christophe LEFEVRE : Vous êtes formidable, non mais c'est exceptionnel.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

17. Marché de travaux – Réhabilitation et extension de la halle Georges Chouleur – lot 1 Gros œuvre – Passation d'un avenant N° 2

Eddy VALADIER : Délibération numéro 17 : Réhabilitation et extension de la halle Chouleur. Monsieur DUMAGEL.

Axel DUMAGEL : Merci.

Cet avenant en fait concerne l'aménagement des abords extérieurs de la halle Chouleur qui était initialement prévu, comme un revêtement extérieur, la réfection des parkings. Pour l'harmoniser avec l'extérieur, on a soustrait cette partie.

Le coût global de ces modifications s'élève à 17 706,31 € soit 21 247,57 TTC, qui porte le montant de ce marché à 162 993,69 €, soit 195 592,43 TTC, soit une moins-value de 8,17 %.

Eddy VALADIER : Y a-t-il des questions ?

Effectivement mes chers collègues, sur cet avenant-là, la Ville fait 20 000 € d'économie, donc il n'y a pas de question. Mais quand il y a 2 000 € de dépenses, il y en a une flopée. C'est très bien.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Là par contre, vous n'avez pas dit qu'on était bon quand on faisait 20 000 € d'économie. Mais quand on fait 500 € de travaux supplémentaires. Allons-y.

Christophe LEFEVRE : Vous avez besoin de câlin, je le sens.

Eddy VALADIER : A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

18. Marché de travaux – Réhabilitation et extension de la halle Georges Chouleur – lot 2 Façades – Passation d'un avenant N° 1

Eddy VALADIER : Marché de travaux, réhabilitation et extension de la halle Chouleur, lot 2, façades.

Il y a un coût de travaux supplémentaires de 2 000 € pour mettre des pics contre les pigeons pour éviter que la façade se salisse.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

19. Marché de travaux – Réhabilitation et extension de la halle Georges Chouleur – lot 9 Peinture – Passation d'un avenant N° 1

Eddy VALADIER : Délibération suivante : Réhabilitation et extension de la halle Chouleur, lot 9, peinture. Il y en a pour 2 344 €.

Y a-t-il des questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

20. Marché de travaux – Réhabilitation et extension de la halle Georges Chouleur – lot 10 Métallerie – Passation d'un avenant N° 1

Eddy VALADIER : Délibération numéro 20 : Réhabilitation et extension de la halle Chouleur, avenant numéro 1, métallerie. Il y en a pour 549,55 €.

Y a-t-il des questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

21. Marché de travaux – Réhabilitation et extension de la halle Georges Chouleur – lot 11 Courant fort et faible – Passation d'un avenant N° 2

Eddy VALADIER : Marché de travaux, réhabilitation et extension de la halle Chouleur, lot 11 courant fort et faible. Il y a un avenant pour 651 €.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

22. Marché de travaux – Réhabilitation et extension de la halle Georges Chouleur – lot 12 Chauffage – VMC – Plomberie – Passation d'un avenant N° 2

Eddy VALADIER : Marché de travaux halle Chouleur, avenant numéro 2, VMC, plomberie. Il y a un coût supplémentaire de 391 €.

Hors micro

Eddy VALADIER : 391 € de plomberie, rendez-vous compte. S'il y avait un plombier retraité dans la salle, 391 € de plomberie...

Pas de questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

23. Marché de travaux – Réhabilitation et extension de la halle Georges Chouleur – lot 13 Sol sportif – Passation d'un avenant N° 1

Eddy VALADIER : Délibération numéro 23 : Réhabilitation et extension de la halle Chouleur, lot 13 sol sportif, passation d'un avenant numéro 1. Il y en a pour 750 €.

Madame BONARDI, vous avez une question ?

Patricia BONARDI : Non.

Eddy VALADIER : Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Hors micro

24. Rénovation des façades par les propriétaires en centre ancien – Attribution de subventions

Eddy VALADIER : Délibération suivante, numéro 24 : Rénovation des façades par les propriétaires en centre ancien, attribution de subventions.

Comme à l'habitude, vous avez cinq projets supplémentaires qui ont été financés entre la fin de l'année et le 16 janvier :

- le 22 de la République à Monsieur Gérard ANDRE ;
- le 3, rue de la Révolution ;
- la SCI ML Immobilier ;
- le 19, rue Gambetta à Monsieur BISCARAT ;
- le 4, grand-rue à Madame MASSIE ;
- le 19, rue de la Juiverie à Madame VALERO.

Il y en a pour une subvention de 8 368 € qui correspond à 36 000 € de travaux pour nos artisans.

Pas de questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

25. Rénovation des devantures commerciales par les artisans commerçants en centre ancien – Attribution de subventions

Eddy VALADIER : Délibération suivante numéro 25 : Rénovation des devantures commerciales par les artisans commerçants en centre ancien.

Là quatre projets ont été retenus entre le mois d'octobre et le mois de janvier.

- Monsieur Francis BISCARAT : 19, rue Gambetta ;
- Madame Chantal LLATY qui a le Tabac de l'Abbatial au 4, grand-rue ;
- La SARL AVIGNON au 12, rue Gambetta ;
- PAGANI Jean-Luc : 1, avenue Anatole France, c'est la boulangerie qui est en face de la maison de Madame THELENE ou le Café de la poste.

Donc 16 751 € de subvention pour 41 412 € de travaux.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

26. Signature de la convention cadre pour le transfert de voies routières communales et

départementales sur le territoire de la commune de Saint-Gilles et signature de la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la RD 6572

Eddy VALADIER : Délibération numéro 26. Je vais céder la parole à Monsieur SEVILLA.

Christophe SEVILLA : Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit de la signature de la convention-cadre pour le transfert de voies routières communales et départementales sur le territoire de la Commune de Saint-Gilles et signature de la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la RD 6572.

Pour faire simple, il s'agit d'un échange entre le chemin du vin qui prolonge le périphérique et le centre-ville, donc la rue Emile Jamais, qui est l'actuel départemental 6572.

Si vous avez des questions.

Eddy VALADIER : Y a-t-il des questions ? Monsieur LEFEVRE.

Christophe LEFEVRE : Ce n'est pas une question mais une remarque. Je voulais vous dire que notre groupe se félicite vivement que vous suiviez enfin nos exigences quant à la création d'un...

Rires

Christophe LEFEVRE : Attendez, je n'ai pas fini.

Quant à la création d'un rond-point en remplacement du dangereux croisement...

Eddy VALADIER : Mais même vous, vous en rigolez Monsieur LEFEVRE. Même vous, vous ne croyez pas en vos propos.

Christophe LEFEVRE : Mais si, c'est moi qui l'ai écrit.

Eddy VALADIER : Même vous, vous rigolez de ce que vous dites.

Christophe LEFEVRE : Je n'ai pas fini.

Eddy VALADIER : Allez-y, je vous laisse terminer.

Christophe LEFEVRE : Vous voyez que ce qui vous semble être impossible est donc possible. Nous vous en félicitons pour la sécurité des Saint-Gillois et de tous les usagers. Parce que vous vous souvenez qu'en début de mandat quand on a exigé un rond-point à cet endroit extrêmement dangereux, vous nous avez dit, ce n'est pas possible, il n'y a pas la place. Finalement, le bon sens a fait que vous nous avez rejoints et on vous en félicite.

Eddy VALADIER : Ecoutez, franchement je vous l'ai déjà dit à chaque Conseil municipal, si tout ce qui est bien c'est grâce à vous, plus il y a des choses de bien, plus je suis heureux parce que comme je suis Saint-Gillois, je m'en félicite. Donc, merci pour tout ce que vous faites pour Saint-Gilles.

Christophe LEFEVRE : Je vous en prie. C'est avec plaisir.

Christophe SEVILLA : On se félicite que le groupe Front national nous rejoigne.

Eddy VALADIER : Le seul problème que vous avez Monsieur LEFEVRE, c'est que cette délibération est passée au Conseil départemental la semaine dernière et pourriez-vous me dire comment a voté le groupe Front national au Conseil départemental sur ce projet de Saint-Gilles qui était initié par le groupe Front national de Saint-Gilles.

Christophe LEFEVRE : Si nos idées remontent jusque là-bas, écoutez c'est vrai que c'est la gloire absolue. En tous cas, c'est très bien ; en tout cas, on ne peut se réjouir, vraiment.

Eddy VALADIER : Franchement, il y a un conseiller départemental dans cette ville qui est terrible.

Allez, après ce petit moment d'humour, qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Eddy VALADIER : Donc vous l'avez compris mes chers amis, quand il y a une petite augmentation de 352 € pour de la plomberie, c'est de notre faute. Quand il y a un gros projet de 2,5 millions d'euros pour des aménagements urbains, c'est grâce à l'opposition.

27. Signature d'une convention quadripartite d'occupation temporaire des terrains d'assiette des ouvrages d'eau potable pour les installations de radiotéléphonie

Eddy VALADIER : Délibération numéro 27 : Signature d'une convention quadripartite d'occupation temporaire des terrains d'assiette des ouvrages d'eau potable pour les installations de radiotéléphonie.

Y a-t-il des questions ?

Christophe LEFEVRE : Oui. Concernant la redevance du loyer, il faut savoir que 50 % est acquis à la Ville de Saint-Gilles et 50 % à Nîmes Métropole. Or, Nîmes Métropole serait en droit d'exiger les 100 %.

Eddy VALADIER : Oui.

Christophe LEFEVRE : Donc ma question est la suivante. D'abord...

Eddy VALADIER : Comment je fais pour avoir 50 % alors que tout devrait aller à l'Agglo, c'est comme tout à l'heure, on se démerde pas mal quoi.

Christophe LEFEVRE : Non, mais il n'y a aucun problème. Ce que je voudrais dire par là c'est qu'on est sur des valeurs 2017, on est juste en 2018 et qu'il n'est pas indiqué de pérennité de cette redevance et que du jour au lendemain elle peut être attribuée à 100 % à Nîmes Métropole. Je voulais juste savoir s'il pouvait être indiqué que ce serait tant que la durée du contrat existe.

Eddy VALADIER : Là, ça va jusqu'au 31 décembre 2019. Donc effectivement, s'il n'y a pas de changement de maire après, on devrait garder l'argent, si cela change ce n'est pas certain.

Christophe LEFEVRE : Je m'en doutais. Vous êtes un coquin.

Eddy VALADIER : Oui, mais que voulez-vous que je vous dise.

Christophe LEFEVRE : Non je m'en doutais, voilà. Vous l'avez dit, c'est très bien, c'est ce que je voulais entendre.

Eddy VALADIER : Y a-t-il d'autres questions ?

Christophe LEFEVRE : Non.

Eddy VALADIER : Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

28. Signature d'une convention de servitude pour l'installation de réseau électrique au profit du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG)

Eddy VALADIER : Délibération numéro 28 : La signature d'une convention de servitude pour l'installation du réseau électrique au profit du Syndicat mixte d'électricité du Gard.

Il s'agit d'enfouissement et de dissimulation de réseaux électriques sur la parcelle cadastrée section I numéro 2472, propriété de la commune, rue Ledru Rollin à Saint-Gilles.

Y a-t-il des questions ?

Christophe LEFEVRE : Non.

Eddy VALADIER : Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

29. Signature d'une convention autorisant le passage de canalisations publiques d'eaux usées au profit de la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole

Eddy VALADIER : Signature d'une convention autorisant le passage de canalisations publiques d'eaux usées au profit de la Communauté d'agglomération de Nîmes Métropole.

Effectivement comme vous le savez, notre nouvelle station d'épuration attendue depuis treize ans, grâce à vous là aussi, a démarré et effectivement il faut y compris y amener les eaux usées ou y rejeter les eaux traitées et pour cela la Communauté d'agglomération a demandé à la Ville de Saint-Gilles de passer sur certains de ces parcelles dont vous avez la liste.

Y a-t-il des questions ?

Christophe LEFEVRE : Oui.

Eddy VALADIER : Allez-y.

Christophe LEFEVRE : Ce projet avait été arrêté en raison notamment de l'existence sur cette zone d'une espèce protégée, qu'en est-il actuellement ? Ces travaux ne sont-ils pas prématurés pour le moment ? C'est une question.

Eddy VALADIER : C'est une question.

Christophe LEFEVRE : Voilà.

Eddy VALADIER : Si vous considérez que démarrer la station d'épuration cette année c'est prématuré alors que Saint-Gilles l'attend depuis quinze ans, c'est très mal connaître notre collectivité. C'est un projet qui a démarré oui il y a à peu près il y a une quinzaine d'années, que l'on est arrivé avec le Président de l'agglomération à débloquer. Je m'en réjouis, ce n'est pas prématuré. Nous aurions aimé que cela démarre il y a bien longtemps. Vous me surprenez Monsieur LEFEVRE.

Christophe LEFEVRE : Je n'ai pas fini.

Eddy VALADIER : Mais j'aimerais que les Saint-Gillois connaissent votre position. Franchement, considérer qu'une station d'épuration qu'on attend depuis quinze ans pour le développement de cette collectivité, c'est prématuré...

Christophe LEFEVRE : Je vais développer parce que vous n'avez pas compris le sens de ma question, donc je vais la développer.

Eddy VALADIER : Allez-y.

Christophe LEFEVRE : Je ne dis pas que je suis pour ou contre, la question n'est pas là. C'est de savoir si ce projet que je comprends pour la dimension et le redimensionnement de Saint-Gilles, je voulais savoir si ce projet est arrêté par rapport à cette espèce protégée et donc de facto si le projet est arrêté, les travaux d'aménagement sont peut-être prématurés. Cela ne remet pas en cause l'utilité du projet, soyons sérieux.

Eddy VALADIER : Non mais Monsieur LEFEVRE, vous êtes en train de me dire, je suis ni pour ni contre. Quand on fait de la politique, on est pour ou on est contre. C'est oui ou c'est non. Les ni pour ni contre, cela mène dans le mur donc il faut que vous ayez une opinion. Votre opinion, on l'a compris, c'est que si vous aviez été aux affaires, il n'y aurait encore pas de station d'épuration sur cette commune.

Christophe LEFEVRE : Elle n'est pas de votre propre chef. Ne vous octroyez pas ce qui ne vous appartient pas.

Eddy VALADIER : C'est ce que vous venez de nous dire.

Christophe LEFEVRE : Non. Vous faites exprès de ne pas comprendre.

Eddy VALADIER : Deuxième question, vous êtes en train de me dire que l'Agglomération pourrait engager les travaux de construction de cette station d'épuration sans autorisation de l'État. On l'a voté tout le long de l'année dernière. Enfin, une station d'épuration il faut une autorisation préfectorale. Donc si l'Agglomération et la Ville ont engagé les travaux de construction de la station d'épuration, c'est bien que l'Agglomération et la Ville ont réglé les problèmes qu'il y avait pour sa construction et qu'on a été autorisé à construire.

Christophe LEFEVRE : Ce n'est pas plus compliqué que cela.

Eddy VALADIER : J'entends bien. Mais c'est un dossier qui dure depuis plus de dix ans Monsieur LEFEVRE, qu'on a délibéré douze fois dans cette salle.

Christophe LEFEVRE : Mais ce n'est pas le problème, vous faites exprès de ne pas comprendre ou quoi. Je suis en train de vous expliquer que je vous demande si ces travaux ne sont pas prématurés eu égard à ce problème de justice, c'est tout, cela n'a rien à voir.

Eddy VALADIER : Mais il n'y a pas de problème de justice.

Christophe LEFEVRE : Tant mieux, c'est très bien.

Eddy VALADIER : Bien.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

32. Désaffectation et déclassement d'une partie du chemin rural dit de « l'Amérique »

Eddy VALADIER : Monsieur SEVILLA, désaffectation et déclassement d'une partie du chemin rural dit de l'Amérique.

Christophe SEVILLA : Considérant que ce chemin traversant la propriété de la SCI de l'Amérique entre les parcelles cadastrées section 4 numéros 227, 228 et 501 n'apparaît plus physiquement et s'interrompt à la limite du canal du Bas-Rhône, Languedoc-Roussillon

Considérant l'enquête publique qui s'est déroulée le 16 novembre 2017 au 30 novembre 2017 ;

En fait si vous voulez, on fait des économies à la ville. On rétrocède aux propriétaires qui jouissent de ce chemin dont on n'en a plus l'utilité pour ne plus l'entretenir.

Y a-t-il des questions ?

Christophe LEFEVRE : Oui. C'est quelle délibération parce que...

Eddy VALADIER : C'est la délibération 32.

Christophe LEFEVRE : Oui, parce qu'il y en a eu de sautés.

Christophe SEVILLA : On va y revenir, oui.

Christophe LEFEVRE : D'accord.

Eddy VALADIER : Pas de questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

30. Acquisition aux conjoints SOUTOUL d'un immeuble situé 13, place de la République à Saint-Gilles

Eddy VALADIER : Délibération suivante numéro 30 que vous avez eue sur votre table. Souhaitez-vous une suspension de séance ?

Christophe LEFEVRE : Non.

Eddy VALADIER : Il s'agit de l'acquisition d'un immeuble pour le prix de 128 000 €. C'est un immeuble qui fait partie de l'ensemble claustral, ce qui nous permettra d'avoir une maîtrise foncière de cet ensemble.

Pas de questions ?

Christophe LEFEVRE : Si, j'avais une question.

Eddy VALADIER : Allez-y.

Christophe LEFEVRE : J'avais une question, à savoir que donc vous allez acquérir cet immeuble, mais en principe les biens immobiliers qui sont dans le centre ancien autour de l'Abbatial sont rétrocédés – on va dire cela comme cela – à une société de gestion qui a pour mission de les réhabiliter et d'en faire la promotion à l'acquisition, voire la location, c'est bien cela ?

Eddy VALADIER : Pas tous.

Christophe LEFEVRE : Pas tous. Parce que la Mairie n'a pas pour vocation d'être marchand de biens donc je m'étonnais de l'acquisition et de la destination future de ce bien. Sans remettre en cause l'intérêt pour la Commune d'en faire l'acquisition ou de la rénovation. Mais je m'étonnais de la finalité de cette acquisition.

Eddy VALADIER : Je vous l'ai dit, c'est une partie du cloître, donc si on n'achète pas une partie du cloître, on ne serait pas très prévenant, c'est un immeuble qui est quasiment sur le cellier des moines.

Christophe LEFEVRE : D'accord, très bien. Merci.

Eddy VALADIER : Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

31. Bilan sur les cessions et les acquisitions – Année 2017

Eddy VALADIER : Délibération numéro 31, c'est le bilan sur les cessions et les acquisitions réalisées au cours de l'année 2017. Y a-t-il des questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vous prenez acte.

EN PREND ACTE

33. Désaffectation et déclassement d'une partie du chemin rural dit de « Valombré »

Eddy VALADIER : Numéro 33 : Désaffectation et déclassement d'une partie du chemin rural dit de Valombré.

Christophe SEVILLA : C'est une délibération différente de la précédente mais qui a la même signification, mais cette fois il s'agit du chemin Valombré.

Eddy VALADIER : Pas de questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

34. Désaffectation et déclassement d'une partie du chemin rural dit des « Charrettes à Saint André »

Eddy VALADIER : Délibération numéro 34 pour le chemin rural dit des Charrettes à Saint-André.

Christophe SEVILLA : Idem que les délibérations précédentes sauf qu'il s'agit des chemins des Charrettes.

Eddy VALADIER : Pas de questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

35. Signature d'une convention pour le financement d'un poste FONJEP entre la Ville, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, le Conseil Départemental et l'Association « La Croisée »

Eddy VALADIER : Délibération numéro 35 et je cède la parole à Madame HARTMANN.

Catherine HARTMANN : Merci, Monsieur le Maire.

L'association dénommée La Croisée bénéficie d'une aide au titre du FONJEP qui vise à accompagner les structures locales d'animation dans le développement des politiques éducatives territoriales et de renforcer tout particulièrement les projets d'actions en direction des préadolescents et des adolescents.

Cette aide contribue à financer un poste d'animatrice ou coordinatrice. Elle est attribuée pour une période de trois ans à dater du 1^{er} janvier 2018 et nécessite la passation d'une convention entre l'association La Croisée et ses partenaires financiers.

Le Conseil municipal est saisi afin d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Eddy VALADIER : Merci, Madame HARTMANN. Y a-t-il des questions.

Christophe LEFEVRE : Oui.

Eddy VALADIER : Allez-y.

Christophe LEFEVRE : Je voulais donc vous poser la question suivante Monsieur le Maire. Dans la convention pluriannuelle, il est spécifié à l'article 4 les modalités de versement de la contribution financière, la participation de la Ville de Saint-Gilles en complément du financement FONJEP.

La question que je me posais c'est, il est spécifié à l'article 3 la détermination du coût de l'action, voir article 8 ; article 8, il n'y a rien d'écrit.

Donc ma question est la suivante, quel est le coût global ? Combien finance le FONJEP et quelle est la part restante pour la Commune ? Parce qu'il y a quand même une interrogation, tant que ce n'est pas écrit, c'est la porte ouverte...

Eddy VALADIER : Article 4, la participation de la Ville de Saint-Gilles est intégrée à la subvention annuelle globale versée à l'association, c'est-à-dire qu'on ne verse pas plus que la subvention globale qu'on a votée au mois de décembre, c'est écrit article 4.

Christophe LEFEVRE : Et quel montant ?

Catherine HARTMANN : On verse 55 de FONJEP.

Eddy VALADIER : 55 000 € comme chaque année depuis quatre ans.

Christophe LEFEVRE : Ecoutez, une petite redite, ce n'est pas mal.

Catherine HARTMANN : C'est bien de vous intéresser à La Croisée un peu, j'apprécie.

Christophe LEFEVRE : Mais je m'y intéresse plus que ce que vous imaginez.

Eddy VALADIER : C'est bien.

Christophe LEFEVRE : Tant sur le coût que sur les résultats.

Catherine HARTMANN : Pourtant, on vous voit rarement.

Eddy VALADIER : Ne vous inquiétez pas, cela ne coûte rien à la Commune de plus.

Christophe LEFEVRE : Très bien.

Eddy VALADIER : Cela vous embête.

Christophe LEFEVRE : Mais ce n'est pas parce que les questions vous dérangent.

Eddy VALADIER : Absolument pas.

Christophe LEFEVRE : Mais si, je vois bien. Ce n'est pas parce que vous faites preuve d'imprécision dans les délibérations, il faut le dire, vous le prenez mal mais ce n'est pas grave. Mais ce n'est pas parce que vous faites preuve d'imprécision qu'il faut nous le reprocher, il n'y a pas de montant.

Eddy VALADIER : On n'a pas de subvention à verser.

Christophe LEFEVRE : Moi je veux bien tout ce que vous voulez, vous dites que la Commune participe, il n'y a pas de montant.

Eddy VALADIER : Allez qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

36. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Amicale Laïque Saint-Gilloise (ALSG)

Eddy VALADIER : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Amicale laïque saint-gilloise de 120 €.

Y a-t-il de questions ?

Christophe LEFEVRE : Non.

Eddy VALADIER : Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

37. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Futsal Club Saint-Gilles

Eddy VALADIER : Monsieur DUMAGEL, délibération suivante.

Alex DUMAGEL : Merci. L'association Futsal club Saint-Gilles sollicite la Commune afin d'obtenir une subvention exceptionnelle de 1 470 €. Cette subvention a vocation à participer aux frais engagés par le club pour la location d'une structure sportive privée pendant la durée des travaux de la halle sportive Georges Chouleur.

Eddy VALADIER : Y a-t-il des questions ?

Christophe LEFEVRE : Non.

Eddy VALADIER : Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

38. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association « Gym Tonic »

Eddy VALADIER : Dernière délibération Monsieur DUMAGEL.

Alex DUMAGEL : L'association Gym Tonic sollicite la Commune pour une subvention exceptionnelle de 170 €. Cette subvention a vocation à participer à l'animation Pleine Forme saint-gilloise.

Eddy VALADIER : Y a-t-il de questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Eddy VALADIER : Bien. Ecoutez, merci pour cette séance de travail. A très bientôt et bonne soirée !

Levée de la séance